



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 51146

Texte de la question

M. Roger-Gerard Schwartzenberg appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de développer et de renforcer l'éducation à l'environnement dans tout le système scolaire (écoles, collèges, lycées) pour sensibiliser concrètement les élèves à l'écologie. La dégradation du milieu naturel et du cadre de vie, la montée des nuisances de tous ordres (pollution de l'air et de l'eau, bruit, déchets, etc.) continueront de s'accroître si l'on ne provoque pas très tôt chez nos concitoyens une prise de conscience des responsabilités de chacun pour un meilleur respect de l'environnement. Il convient donc, dès le jeune âge, d'enseigner aux élèves des notions d'écologie. Les problèmes relatifs à la sauvegarde de l'environnement doivent faire l'objet d'un enseignement suivi et systématique à l'école, au collège et au lycée, notamment dans le cadre des cours de sciences, de biologie, de géographie, dont les programmes doivent être adaptés en ce sens, ainsi que dans le cadre des cours d'éducation civique : de la sorte, l'imperatif écologique deviendrait partie intégrante des droits et devoirs du citoyen et des valeurs de la démocratie. De même, il importe de développer le nombre des classes transplantées d'environnement, qui ont remplacé les anciennes classes de nature ou de découverte. Il importe que chaque élève du primaire bénéficie d'une « classe d'environnement » au moins une fois pendant sa scolarité élémentaire. Il demande donc au ministre de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour développer cette éducation à l'environnement que son prédécesseur avait décidé d'initier en janvier 1993.

Données clés

Auteur : [M. Schwartzenberg Roger-Gérard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51146

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1993